



une page dédiée

POUR VOUS
AIDER



FICHE ACTION DE LA COLLECTIVITE

Cette action s'inscrit
dans la thématique :



Aménagement

Implantation de prairies fleuries



Action n°



AMENAGEMENT-2

→ Objectifs et cibles de l'action

Constituer un aménagement favorable à la biodiversité. Restaurer des zones de refuge, de reproduction et d'alimentation en faveur des insectes pollinisateurs et de l'ensemble de la biodiversité prairiale.

→ Éléments de contexte

i Techniques, règlementaires, exemples ...

L'implantation d'une surface/prairie fleurie pour les pollinisateurs sauvages s'inscrit dans une démarche d'actions en faveur de la biodiversité et ne se traduit pas par un fleurissement visuellement impressionnant. Les critères de sélection du site doivent donc permettre une implantation réussie de la prairie, mais en tenant compte de la biodiversité déjà présente sur les sites, afin d'apporter un réel aménagement en faveur de la faune et de la flore. Afin d'apporter une réelle plus-value pour la faune et la flore, il est important de ne pas semer la prairie sur un site déjà riche sur les plans floristiques et faunistiques.

L'installation de ces surfaces/prairies favorise alors l'accueil et la préservation de la faune et la flore tout en jouant un rôle paysager important. Un gazon, une surface végétalisée de manière artificielle, un accotement, un terrain vague... constituent des lieux peu riches en termes de biodiversité ; ils peuvent par conséquent faire l'objet d'une valorisation par l'implantation de la prairie.

Plusieurs étapes permettent de mener à bien cette action :

- Identifier les zones d'intérêts pour l'implantation de surfaces/prairies fleuries ;
- Choisir des semences de plantes locales pour constituer la prairie, par exemple adossées au label Végétal local ou équivalent ; la plupart des mélanges commerciaux actuellement sur le marché ne permettent pas d'obtenir des implantations durables, pérennes et riches en biodiversité ;
- Apprendre les différentes techniques d'ensemencement et de gestion de ces espaces qui sont des milieux totalement dépendants des activités humaines : prévoir une fauche et une gestion différenciée avec des zones qui sont fauchées 1 ou 2 fois par an maximum pour favoriser la biodiversité. Des espaces peuvent être fauchés + ras et + régulièrement pour permettre un accès à la population et montrer qu'un entretien est réalisé ;
- Communiquer avec le grand public : démarche essentielle car le public a souvent l'impression que des zones en prairies naturelles ne sont pas entretenues. Il est donc important de communiquer pour expliquer la démarche.

Afin de valoriser votre aménagement, il est également envisageable d'inviter les écoles à utiliser le nouvel espace créé comme support pour leurs cours d'éducation à l'environnement. De plus, une rencontre avec les agent-es techniques peut s'avérer très intéressante, permettant de sensibiliser plus facilement / concrètement les enfants à l'intérêt de ces habitats et à leur conservation. La surface/prairie fleurie peut devenir un espace d'études. Plusieurs programmes de sciences participatives invitent le grand public à recenser les espèces dans les jardins et à transmettre les données aux scientifiques, permettant d'établir un véritable réseau de surveillance des papillons communs dans toute la France, et de développer des indicateurs de suivi de la biodiversité. Ils sont [consultables sur le site de l'ARB](#), on peut citer l'opération « Papillons des jardins » du MNHN et de Noé ou encore le recensement des plantes printanières du CBN BFC.

→ Description de l'action



→ Modalités de mise en œuvre de l'action

- i** Vous pouvez indiquer les collaborateurs ou les partenaires impliqués (ou co-porteurs), le calendrier de mise en œuvre avec ses principales étapes, la durée du projet, ainsi que les moyens humains et financiers mobilisés ou à mobiliser.



→ Dispositif de suivi-évaluation de l'action

- i** Définissez pour chaque indicateur (si possible) la valeur initiale ainsi que la cible à atteindre au bout des 3 ans.



Liste des pièces-jointes annexées {facultatif} > Plans, photographies, dossiers.



→ Correspondance SRB

B2	B/ Mettre la biodiversité au cœur de l'aménagement du territoire dans un contexte de changement climatique
----	--

→ Préconisations

i [Cadre réservé à l'instruction]